

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-6 du 23 Janvier 1987

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires So-
ciales, de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement
et des Transports pour compter du 21
Janvier 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

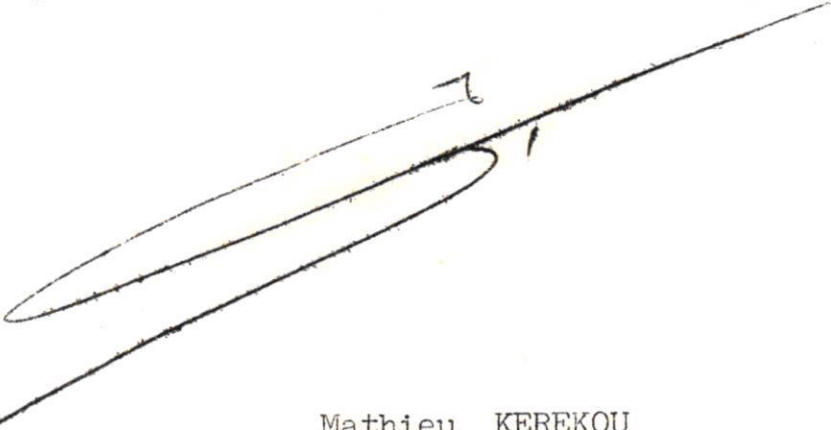
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 21 Janvier 1987, le Camarade Nathanaël
MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant
l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à cotonou, le 23 Janvier 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MET-MTAS 6
AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAR 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 BN-DAN 2
FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-